

Image not found or type unknown



## Allocationna adultes handicapés

Par **Fanfan51**, le **14/04/2019** à **20:14**

Bonjour,

Ma fille de 23 ans qui vit avec moi recevait l'allocation adulte handicapé depuis 2016. En Mars 2018, la CAF lui indique que la MDPH a décidé de ne plus lui remettre ces allocations et lui réclame les trois premiers mois de 2018 soit 2400 euros. Ma fille n'a plus cette somme et elle n'a plus aucun revenu. La CAF a-t-elle le droit de prendre l'argent sur mon allocation logement parce que ma fille vit avec moi ? Je suis en invalidité et en situation très précaire. Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **14/04/2019** à **20:40**

Bonjour

Non, vos dossiers personnels ne sont pas liés et il est anormal que l'on vous pénalise.,  
Que vous réclame-t-on ?